



Rendre votre commerce accessible à tous

Ce programme permet d'améliorer la visibilité de son offre commerciale. L'artisanat de proximité est le premier lieu fréquenté au quotidien par chacun de nous. Promouvoir l'accessibilité c'est se donner les moyens de mieux capter la clientèle.

Les objectifs

- + *Faciliter l'accès de votre commerce aux personnes à mobilité réduite*
- + *Adapter votre accueil aux personnes en situation de handicap*
- + *Profiter de la nouvelle réglementation d'accessibilité* pour améliorer l'attractivité de votre point de vente*

Les +

- + *Améliorer la qualité d'accueil du point de vente*
- + *Favoriser l'élargissement de votre clientèle*
- + *Dynamiser son image*
- + *Bénéficier de conseils personnalisés*



Rhône-Alpes

Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Région Rhône-Alpes

*Obligatoire au 1^{er} janvier 2015

PROGRAMME

Rendre votre commerce accessible à tous**IDENTIFIER LES AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE VOTRE LOCAL****Accompagnement individuel**

- **Visite de vos locaux**
Intervention d'un conseiller spécialisé pour la prise de mesures relatives aux exigences réglementaires
- **État des lieux de votre situation**
Interprétation des données relevées et présentation de préconisations adaptées à vos locaux.
Proposition de ressources pratiques pour finaliser votre projet
- **Remise d'un rapport confidentiel détaillé**
Compte rendu écrit de la visite reprenant l'ensemble des mesures, interprétations et préconisations.

Cet accompagnement constituera un outil pratique pour vos démarches futures.

Formations collectives

Développer l'attractivité et la qualité d'accueil de votre point de vente à l'aide de formations sur la mise en accessibilité de votre local et l'accueil en boutique.

Important

Il ne faut pas attendre le 31 décembre 2014 pour se renseigner, décider et agir.
Nous sommes à votre disposition pour vous aider et définir ensemble les solutions les plus adaptées.

Intervenants

Cet accompagnement proposé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est le résultat d'une collaboration avec le CNISAM, Centre National d'Innovation Santé Autonomie et Métiers, il est assuré par des conseillers spécialisés.

Tarif

Grace à l'appui de l'Etat, du Conseil Régional, du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, cet accompagnement est proposé à des tarifs préférentiels.

Pour en savoir plus, contactez-nous.

www.atouts-artisanat.com

Contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou l'UPA de votre département**Ain**

CMA : 04 74 47 49 00
www.cma-ain.fr
UPA : 04 74 23 19 50
upa.ain@gmail.com

Ardèche

CMA : 04 75 07 54 00
www.cma-ardeche.fr
UPA : 04 72 85 06 69
upa@uparhonealpes.fr

Drôme

CMA : 04 75 48 72 00
www.cma-drome.fr
UPA : 04 75 02 10 07
upadrome@upadrome.com

Isère

CMA : 04 76 70 82 31
www.cma-isere.fr
UPA : 04 72 85 06 69
upa@uparhonealpes.fr

Loire

CMA : 04 77 92 38 00
www.cma-loire.fr
UPA : 04 77 92 11 30
upa42@wanadoo.fr

Rhône

CMA : 04 72 43 43 52
www.cma-lyon.fr
UPA : 04 72 53 79 29
contact@upa-rhone.fr

Savoie

CMA : 04 79 69 94 00
www.cma-savoie.fr
UPA : 04 79 62 14 80
contacts@upa73.fr

Haute-Savoie

CMA : 04 50 23 92 22
www.cma-74.fr
UPA : 04 50 66 26 66
contact@upa74.fr

